

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE

Londres, le 7 avril. — Prix des fonds. — Réd. 92; cons. 92 3/4; cons. à terme 92 3/4; actions de la banque, 216 3/4.

— Les journaux publient un tableau officiel du produit net des revenus de la Grande-Bretagne, pendant les années qui ont fini le 5 avril de 1829 et de 1830. Le montant de la première année a été de 47,758,410 liv. st., sur lequel la dette publique a absorbé 30,639,849, le rachat de billets de l'échiquier, 3,014,395, et les voies et moyens 13,104,216 liv. st. Dans l'autre année, la recette nette a été de 46,894,061 liv. st., et les dépenses pour la dette publique 30,757,752, pour le rachat de billets de l'échiquier, 3,020,333, et pour les voies et moyens 13,115,976 liv. st.

— Des lettres de Rio-Janeiro du 30 janvier annoncent que le baron de Palencia, ministre russe, a assuré à l'empereur don Pedro que jamais la Russie ne reconnaîtrait l'usurpation de son frère.

— Don Miguel commence à être désenchanté du cabinet anglais. Non seulement ce cabinet lui impose d'accorder une amnistie, mais il veut absolument que le traité de 1810 signé au Brésil avec Jean VI soit remis en vigueur. Tout ignorant qu'il est, don Miguel sait bien que ce traité est très onéreux au Portugal; sa décision n'est pas encore prise.

— La séance de la chambre des lords d'hier n'a offert aucun intérêt. Dans celle de la chambre des communes, le bill de divorce de lord Ellenborough a été lu pour la troisième fois, et a passé à la majorité de 86 voix contre 16, après des débats très longs et très-animés, auxquels M. Hume, adversaire du bill, et M. Hardinge, ami de l'époux malheureux, ont pris la plus grande part. M. Hume a reproché surtout à lord Ellenborough de ne pas avoir mis assez de soin à surveiller et à diriger les actions de sa femme, et d'avoir été même à cet égard d'une négligence qu'on ne sait comment qualifier. L'orateur a fait à cette occasion des observations extrêmement sévères sur les mœurs des hautes classes de la société en Angleterre.

Lord Palmerston a mis sur le tapis les affaires du Portugal; après avoir lu un document qu'on dit émané du gouvernement portugais et qui contient un projet d'amnistie, il a demandé si le gouvernement anglais avait connaissance de ce projet? s'il avait été envoyé par don Miguel et par l'entremise de qui? et si don Miguel l'avait donné de son propre mouvement ou sur les sollicitations de l'Angleterre? Le lord chancelier a répondu qu'il n'avait appris l'existence de ce projet que par les journaux, et qu'aucune communication n'en avait été faite au gouvernement avant qu'il eût été rendu public par cette voie.

Confédération pour le redressement des griefs.

Nous avons vu l'exemple de Birmingham suivi à Londres. Les pétitions émises par le comité d'*Eagle Tavern* et colportées parmi la foule aussitôt après les discours de MM. O'Connell et Hunt, ont été revêtues en quelques heures de 20 à 30,000 signatures. MM. O'Grady et French ne cessèrent, pendant cette opération, d'exciter le peuple, par des harangues civiques, contre le sordide orgueil d'une aristocratie oppressive.

Des assemblées analogues se forment dans les comtés. — 4000 notables se sont rassemblés à Wincester; un long discours y fut prononcé par M. Hinckman, à l'appui d'une pétition, par laquelle on renouvelait au parlement: — Que le discours de la couronne avait produit une pénible impression; qu'il était urgent de prendre de sérieuses mesures, afin de préserver le pays des horreurs de l'anarchie;

— que tout le monde s'accordait à vouloir la réforme parlementaire; — que le poids des impôts devenait insupportable et que le peuple soupirait après la suppression des droits sur les bières, les houblons, les farines, les loyers et les fenêtres. — Les résolutions furent adoptées à l'unanimité.

Une adresse en réparation des abus a été votée à la grande majorité de l'assemblée générale du comté de Dombarten: nobles, magistrats et tenanciers réunis sous la présidence de sir James Colquhoun de Lass.

L'assemblée générale du comté de Buckingham a été tenue en la maison commune d'Aylesburg, sous la présidence de M. Churchill, qui proposa d'abord une formule de pétition contre les griefs comme préliminaire d'une association dont les bases ne tarderaient pas à être jetées.

M. T. Dell trace un sombre tableau de la détresse populaire poussée à tel point, que dans plusieurs comtés les pauvres ne connaissent plus d'asile contre la faim que la prison; si nous avions un gouvernement passable, poursuit-il, loin de pallier le mal, on le verrait provoquer les moyens d'y trouver remède, encourager nos efforts, applaudir à nos fédérations. Ne nous adressons pas aux ministres, mais aux communes; ne parlons pas en supplians, mais en hommes libres qui veulent bien consentir à être gouvernés et n'entendent pas qu'on les exploite. Exigeons que les sinécures soient abolies et que les émoluments des hauts-fonctionnaires soient réduits à un taux raisonnable, mais avant tout travaillons à conquérir le suffrage universel. (Applaudissemens.)

M. Maidwell, prenant la parole à son tour: Une aristocratie corrompue, voilà, dit-il, notre grande plaie; cette aristocratie efface le trône comme la nation... Que dirons-nous des redevances énormes qu'exige le clergé légal? La tâche de ces Messieurs devrait être de soulager les pauvres, il semble que leur charité craint de manquer d'alimens, puisqu'ils agissent de manière à faire plus de pauvres encore qu'ils n'en ont à soigner. (On rit.)

Lord Nugent se lève (Vives acclamations): 188 voix contre 140 ont repoussé aux communes la proposition de rétablir Manchester, Birmingham et Leeds, dans l'exercice de leurs droits parlementaires. Tant mieux: d'abord une si forte majorité sur une question, que l'ordre du jour eût naguère écarté, prouve l'immense développement de l'esprit public, et l'injustice d'un odieux rejet fomentera l'irritation civique. Combien de fois l'émancipation catholique n'a-t-elle pas été repoussée avant de passer définitivement? Tous les ans on gagnait quelques suffrages; il en sera de même encore cette fois. Acceptez-en l'augure: d'ici à l'année prochaine Leeds, Birmingham et Manchester auront six représentans, choisis par l'universalité. (Applaudissemens.) L'esprit public fait des progrès incroyables. La réforme parlementaire trouve de chauds partisans parmi ceux mêmes, qui, l'année dernière, n'en supportaient pas la simple idée. Respectons les hommes assez sages pour comprendre qu'ils ont eu tort, et assez généreux pour en convenir; mais nous, plus anciens disciples d'une grande école, sectateurs d'un libéralisme large et complet, ne nous laissons pas arrêter aux vaines frayeurs de ceux vis-à-vis desquels le plus grand des torts est d'avoir raison trop tôt. Réforme, disent les gens prévenus, est en notre bouche le chiffre de Guillotine, et nos traditions favorites de la révolution française sont celles des supplices. On ne saurait être plus aimable. Pour moi, je ne saurais croire à la droiture de ceux qui, après avoir reconnu la justice d'une chose, en contestent l'application, prétextant les intentions cachées de ceux qui réclament avec eux cette même chose. Que devient donc le prin-

cipe qui défend d'adhérer à l'injustice, quelque'inconvénient vraisemblable que puisse avoir une réparation conforme à la justice. D'ailleurs à la divinité seule appartient de sonder les cœurs... (Applaudissemens.)

Avant de réformer l'état, commençons à nous réformer nous mêmes. Mettons la main sur le cœur et demandons nous tous, propriétaires, magistrats, négocians: n'avons-nous pas pressuré nos fermiers, rongé les salaires de nos tisserands, voté quelque impôt impopulaire? Si nous osons nous croire sans reproche sous ces rapports, associions-nous; si non réparons d'abord tout ce qui est réparable... (Applaudissemens.)

Si nous voulons que nos bourses soient bien contrôlées, chargeons du contrôle un parlement que nous puissions contrôler nous mêmes... Ce n'est point parce que cela est juste que Manchester, Birmingham et Leeds ont été si près d'avoir leurs représentans directs, mais parce que le peuple commence à faire voir qu'il veut ce qu'il veut... (Tonnerre d'applaudissemens.) Admis auprès de S. M. je lui dirais: sire! si votre rang est auguste, vos devoirs n'en sont que plus impérieux; voulez-vous être plus encore? acceptez de régner sur des hommes libres. (Nouvelles salves d'applaudissemens.)

M. Richford, représentant du comté, promet d'appuyer sans réserve la pétition qu'il approuve dans ses détails, dans son ensemble et dans son but.

L'assemblée vote des remerciemens à lord Nugent et à M. Richford. Le président annonce que les travaux seront repris à la première occasion propice.

FRANCE.

Paris, le 9 avril. — Le prince souverain de la Grèce, Léopold de Saxe-Cobourg, est arrivé hier soir à Paris, où il est descendu à l'hôtel des Princes, rue de Richelieu.

— Les journaux libéraux s'efforcent de faire croire que la chambre actuelle ne sera pas dissoute. Le but de cet impostore est facile à pénétrer. Mais c'est en vain. La dissolution de la chambre a été prononcée en même temps que la réponse du roi. Pour la première fois depuis la restauration, la question ministérielle qui a été étrangère à la chambre le sera encore dans les collèges. Elle a été étrangère à la chambre, puisque on ne reprochait aux ministres que leur nomination, ouvrage du roi. Elle le sera dans les collèges puisque la France aura à se prononcer non sur un système ministériel, mais sur l'insulte qui a été faite au roi, et sur les prétentions usurpatrices d'une faction. (Ex. de la Gaz.)

— On écrit de Sedan, 4 avril: « Hier soir, à peine arrivé de Paris, M. Cunin Gridaine a reçu la visite d'un grand nombre d'électeurs et des principaux habitans de cette ville, empressés de témoigner à l'honorable député de leur choix ou de leur opinion, l'estime et l'affection qu'ils ressentent pour lui. »

— Le roi de Naples quittera Madrid le 14 avril pour se rendre à Paris.

— Le journal ministériel du soir dément le bruit que M. de Talleyrand n'accepte pas la préfecture de la Drôme.

— Nous apprenons de Madrid que le roi d'Espagne a formellement aboli la loi salique, et admis les filles à la succession au trône. On sait que la législation espagnole a souvent varié à ce sujet, et que, malgré les anciens principes et les anciens exemples du pays, la maxime française avait prévalu. La voilà de nouveau révoquée. La grossesse de la reine d'Espagne a, sans nul doute, amené cette révocation. Le roi a voulu assurer la couronne à ses enfans quel que fut leur sexe. Le décret a été solennellement proclamé à son de trompe dans les rues de Madrid. Il est impossible que le parti

de don Carlos, c'est-à-dire le clergé, n'en soit profondément irrité. Encore une autre chance de dissensions, peut-être de guerres civiles. L'Espagne n'en avait pas besoin.

— La *Gazette* revient encore à ses menaces contre les électeurs et contre les chambres, dans le cas, trop facile à prévoir, où de nouvelles élections ne donneraient pas une majorité vendue à M. de Polignac.....

Prenez-y garde ! Ne vous fiez pas à l'effet de vos menaces sur les électeurs ! Vous voulez intimider, vous irritez. Que deviendrait donc le droit d'élection si, au-dessus de ce droit, se plaçait je ne sais quelle dictature ministérielle qui en rendit, au gré du bon plaisir, l'exercice nul et impuissant ? Vous offrez en vainqueur vos conditions de paix à la France ; la France ne les acceptera pas. Jusqu'ici, tout l'avantage est pour elle. Envoyez-vous des députés ? Eh bien, nous verrons ! nous verrons le lendemain des élections quelle sera votre contenance. La France a pour elle son bon droit et la sagesse d'un prince qui ne veut rien que de juste. (J. des D.)

— Une ordonnance du roi du 1^{er} avril porte entr'autres ce qui suit :
Des pensions de retraite pourront être accordées aux veuves des membres de l'université, mariées depuis cinq ans au moins, et dont les maris viendront à décéder postérieurement au premier juillet 1830.

Ces pensions ne pourront excéder le tiers de celles auxquelles les décédés auraient eu droit. Jusqu'à l'époque où la situation des fonds affectés au paiement des pensions de retraite de l'université le permettra, il ne sera accordé des pensions aux veuves qu'en proportion de leurs besoins, et lorsqu'elles auront justifié qu'elles n'ont pas des moyens suffisants d'existence.

Les veuves qui se remarieront cesseront de recevoir des pensions et des secours sur le fonds de l'université.

— Un rapport au roi sur l'administration des finances, fut pendant quelques heures entre les mains des rédacteurs du *Journal du Commerce*, d'où nous extrayons ce qui suit :

La dette flottante s'élevait au premier janvier 1830 à . . . f. 270,187,000
Elle était au premier janvier 1829 de f. 228,285,459 70

Accroissement en 1829 . . . f. 41,901,540 30
M. de Chabrol a porté à 89,216,000 francs la créance à recouvrer sur l'Espagne en vertu du traité de 1828.

Exercice de 1830. — Il sera difficile de réaliser cette année des recettes aussi abondantes que celles de 1828, ont été la base des évaluations de 1830, et qui avait dépassé toutes les rentrées précédentes.

Budget de 1831. — M. le comte de Chabrol demande la somme de 983,185,597 fr.; c'est environ 8 millions de plus qu'il n'est alloué par le budget de 1830.

Les recettes dont on espère le recouvrement d'après les produits de 1829 ne s'élèvent qu'à 970 millions, ce qui présente une insuffisance de 13 millions. Pour aligner son budget, M. de Chabrol s'empare des bénéfices réalisés par la caisse des consignations; ressource de 6 millions. Le reste est couvert par des rentrées hypothétiques, où figurent les biens de l'ancien sénat pour 3 millions, les domaines engagés pour 4 millions, le service rural des postes pour 3 millions.

— On écrit de Toulon, le 3 avril 1830 :

« L'amiral Duperré, accompagné d'un nombreux état-major, est allé ce matin visiter l'arsenal où l'attendaient, rangés en bataille, les marins de la 5^e division des équipages de ligne et les compagnies d'artillerie de marine stationnées au port de Toulon. A son entrée, il a été salué par onze coups de canon, et la musique des équipages a exécuté différents airs militaires, pendant que l'amiral parcourait les rangs des marins et soldats rangés en ligne en dedans de l'enceinte du port.

Après avoir félicité les commandans sur la bonne tenue de leur troupe, qui a défilé devant lui avec la plus grande précision, M. Duperré s'est rendu dans le nouveau magasin général, ensuite au parc d'artillerie de marine, et après aux bassins en

construction. Là le canot amiral l'a pris et l'a conduit en rade par la vieille darse.

» A son apparition, les marins des vaisseaux, frégates et autres bâtimens devant lesquels l'amiral passait, le saluaient par des salves d'artillerie et par des cris souvent répétés de *Vive le Roi ! Vive le brave amiral Duperré !*

En même temps au signal que donnait chaque commandant, les mats et les vergues des vaisseaux et autres se couvraient, comme par enchantement d'une nuée de marins qui agitaient des mouchoirs au passage du canot amiral. Après avoir parcouru la rade, il est allé à bord du vaisseau la *Provence* où il a hissé son pavillon de commandement.

— L'adjudant sous-officier Bécu, du 3^e régiment d'infanterie de ligne, en garnison à Toulon, sur lequel devait se diriger la balle de Bitterling, lorsqu'elle atteignit le colonel M. d'Autane, s'est suicidé en se perçant avec son sabre. Il a laissé une lettre dans laquelle il déclare qu'il ne peut plus supporter la vie à cause de l'abandon dans lequel il était tombé au régiment depuis la mort du colonel, et à cause des propos injurieux qu'on avait tenu sur sa conduite dans un café, et du refus de l'admettre dans l'un des bataillons de guerre qui doivent se rendre à Alger, et où il aurait pu trouver une mort glorieuse.

— La *Gazette des Tribunaux* a parlé, il y a plusieurs mois, d'après les journaux anglais, des suicides tentés ou consommés par de jeunes Hano-vriennes du nom de Both, qui, n'ayant pu réussir à faire recevoir à Londres diverses réclamations contre le gouvernement, s'étaient portées aux actes du plus violent désespoir. Les dernières nouvelles d'Angleterre complètent l'histoire si aventureuse de cette famille. Les demoiselles Both étaient au nombre de cinq sœurs; les deux aînées se trouvant en Suisse, il y a trois ans, s'attachèrent l'une à l'autre avec leurs schals et se noyèrent dans le lac de Genève. Les trois autres se rendirent à Londres; comme elles faisaient une promenade par eau devant l'hôpital de Greenwich, elles se jetèrent dans la Tamise; une seule périt, on sauva les deux autres, et nos lecteurs peuvent se rappeler qu'un jeune commis marchand qui s'était prêté à conduire le bateau, faillit être gravement compromis. Les deux sœurs cadettes qui s'étaient retirées dans un hôtel garni près de *Regent's Park*, s'empoisonnèrent avec du laudanum. Une de ces infortunées perdit la vie: on parvint encore à sauver la dernière sœur pour qui la conservation de ses jours semblait un triste bienfait; mais voici un événement qui, en changeant le sort de cette dernière, prouve que la publicité des journaux peut être bonne à quelque chose.

Un parent très-riche des demoiselles Both, averti par les papiers publics des diverses catastrophes qui avaient fait périr quatre de ses cousines, et informé que la survivante, Mlle. Adolphe, était la plus jeune et la plus jolie, n'a pas hésité un instant; il s'est rendu à Londres, il a offert à son aimable cousine des consolations qui ont été acceptées; ils se sont mariés, et viennent de s'embarquer pour l'Italie.

Ainsi se termine une longue série d'aventures qui, à diverses reprises, ont occupé les bureaux de police de Londres, et rempli les immenses colonnes de journaux britanniques.

— On remarque le passage suivant dans la correspondance particulière de Paris du *Morning Herald* :

« Le roi Charles X est loin de couler des jours tranquilles: il vit entouré de personnes qui craignent, ou qui affectent de craindre une révolution si l'on ne traite les libéraux avec hauteur ou plutôt avec dureté. Ce que je vais vous raconter est à peine croyable, quoique des personnes dignes de foi m'en aient garanti l'authenticité. La veille du jour fixé pour la réception de la députation chargée de présenter l'adresse de la chambre élective, quelques personnes s'étaient appliquées, et paraissaient être parvenues à persuader au roi, qu'il devait arracher le papier des mains de M. Royer Collard, le chiffonner et le lui jeter à la figure. « Que pensez-vous d'un tel projet ? » dit un de ses amis, à M. Séguier, premier président de la cour royale. Ce magistrat répondit, assure-t-on: « cela se passera tandis que nous siégerons à la cour; on nous appellera aux

Tuileries ou bien nous y rendrons de notre propre mouvement, et nous y dresserons sur le champ un procès-verbal qui déclarera S. M. en état d'aliénation mentale. » Je n'ai pas besoin d'ajouter que le projet, si toutefois il avait été réellement comme on l'assure, conçu, fut immédiatement abandonné. »

— La *Revue de Paris* nous apprend qu'il est question de faire représenter au Théâtre-Français la *Moïse* de M. Chateaubriand. On prétend même que plusieurs rôles sont distribués.

— Le jour de la représentation au bénéfice de Mme. Malibran, cette cantatrice est tombée par une trappe imprudemment laissée ouverte dans le dessous du théâtre. Cette chute, qui pouvait avoir les suites les plus funestes pour Mme. Malibran, a été heureusement sans résultat fâcheux.

— On lit dans le *Courrier de Bayonne* du 3 :
« Des malveillans ont essayé, mardi dernier, d'incendier le pont construit par les français sur la Bidassoa. Heureusement que les secours ont été prompts pour arrêter les progrès du feu, et le dommage n'a pas été grand.

— M. Bernard, directeur du théâtre de Marseille, avait été autorisé à créer des actions pour soutenir son entreprise; mais il n'a pu en placer qu'un très-petit nombre, et il a annoncé qu'il allait renoncer à sa direction, qui lui a été fort onéreuse.

— La course au clocher, annoncée pour mardi, a eu effectivement lieu. Il n'y avait que quatre concurrents, et le nombre des curieux était peu considérable. L'espace choisi par les juges, MM. de Guiche et Standish, était compris entre Jouy et Bièvre, terrain naturellement difficile, et rendu plus difficile encore par la pluie de la veille.

Le capitaine Lock eut bientôt dépassé ses trois concurrents, qui étaient MM. Alloy et Canti, et M. Denormandie, montant un cheval du prince de la Moskowa; mais arrivé à peu de distance du but, le capitaine, ne reconnaissant plus le chemin, fut obligé d'attendre, et s'adressa justement à M. Alloy, qu'il prit pour un des curieux qui suivaient la chasse.

M. Alloy, profitant de la circonstance, dépassa le capitaine, qui le suivit de toute la vitesse de son cheval. La lutte devint alors tellement vive, que M. Alloy, lancé de dessus son cheval, tomba dans une foudrière la tête en avant. Le capitaine Lock arriva le premier, M. de Normandie le second; M. Alloy, qui s'était relevé, parvint le troisième au but; M. Canti arriva le dernier.

— La promenade de Longchamps, favorisée par un très-beau temps, avait attiré aujourd'hui une grande affluence de curieux. Il y avait beaucoup d'équipages et un grand nombre de cavaliers. Dès trois heures, la file était établie jusque sur le boulevard. Quelques gouttes de pluie ont troublé vers cinq heures la sécurité des promeneurs, et précipité la retraite d'une partie d'entre eux.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 12 AVRIL.

La consultation pour M. de Potter délibérée par MM. Van Hulst et Lebeau a déjà reçu l'adhésion de MM. Lambinon père, ancien bâtonnier, J. J. Raikem, ancien bâtonnier, E. de Sauvage, ancien bâtonnier, Dorcy, de Lezaack membre du conseil de discipline, Lambinon fils, Robert, Visschers, P. Devaux, Deschamps, Craile, Vercken père, B. Bayet et Gillet.

— La cause de la prétendue conspiration reste fixée à vendredi prochain, 16 avril. M^{rs} Ballin de Gand, est adjoint à M^{rs} Lebegue, pour la défense de M. Barthels. Douze avocats et le ministère public, M. Spruyt, devant être entendus à plusieurs reprises, on pense que les débats dureront trois ou quatre jours. (*Courrier des Pays-Bas.*)

— Un officier distingué de l'artillerie à cheval vient, dit-on, de présenter au grand-maître de cette arme un mémoire détaillé sur la manière de charger tous les fusils à pierre en foyers à piston, sans beaucoup de frais. (*Courrier de la Sambre.*)

— On écrit de Louvain, le 9 avril :
« Hier, un incendie a réduit en cendres trois maisons situées à Bort-Meebeke, sur la grande route entre Louvain et Malines. Le feu a duré depuis 12 jusqu'à 6 heures du soir, et s'était allumé par l'imprudence des habitans de l'une de ces mai-

sons qui avait placé de la cendre non éteinte sur le grenier, pour la conserver. »

« On lit dans le *Journal de Luxembourg* :

« La température présente depuis quelque tems des variations remarquables. Après plusieurs jours de chaleurs très-fortes (14, 15, 16 degrés Réaumur), un orage avec accompagnement de tonnerre, comme en plein été, a éclaté le 2 de ce mois, au-dessus de Luxembourg. Le lendemain, les jours suivans, froid assez sensible; le 8, chaleur, et le soir du même jour, orage et tonnerre comme le 2. La végétation avance partout rapidement. Dans les bonnes expositions, les poiriers, les abricotiers et les pêchers sont en pleine fleuraison. Les apparences des semis de céréales, après un hiver si long et si rude, se montrent partout de manière à promettre une bonne récolte.

« On lit dans le *Journal d'Anvers* :

« Avant-hier un orage, accompagné d'une grêle abondante et volumineuse, a éclaté vers cinq heures du soir et paraît s'être étendu au loin dans la direction de la Hollande. Ce qui est remarquable, c'est la continuité de cet orage qui a duré plus d'une heure sans perdre de sa violence et qui a recommencé à deux reprises avec la même intensité. Dans les environs de cette ville les grêlons n'ont pas atteint une dimension extraordinaire, mais du côté de Breschaet et de Capellen ils étaient plus forts et leur chute impétueuse a brisé une grande partie des vitres. Au Donk une perche de tir à l'oiseau, ayant servi de conducteur au fluide électrique fut brisée en milliers d'éclats; des fragmens furent jetés violemment dans une auberge voisine dont les vitres furent brisées et qui fut à l'instant remplie d'une vapeur sulfureuse. La consternation qui régnait dans cette maison où se trouvaient beaucoup de voyageurs ne peut se décrire.

« Un semblable orage dans cette saison est un événement météorologique assez rare, parce qu'ils n'arrivent ordinairement que dans les mois de juin et juillet, lorsque la température est élevée. Beaucoup de personnes se rappellent celui du 13 juillet 1788 qui traversa la France, les Pays-Bas et la Hollande et qui, pour n'avoir duré que 7 à 8 minutes, occasionna dans la France seule pour 25 millions de dégâts. On espère que celui-ci aura borné ses ravages à des vitres cassées et probablement à la mutilation d'un grand nombre d'arbres fruitiers. »

« Le 18 du mois dernier, la Vésuve a fait entendre quelques détonations, et a vomit d'immenses tourbillons de fumée; il n'a cependant lancé ni feu ni lave. La mer était extraordinairement agitée, et le volcan semblait répondre par des bruits souterrains au tumulte des flots qui venaient se briser à ses pieds. Ce rapprochement n'a pas échappé aux naturalistes; il prouverait que les volcans sont, comme les mers, soumis aux influences équinoxiales.

« Des lithographies qui prétendument offraient quelques allusions politiques sont saisies chez le sieur L... à Bruxelles qui ne les avait ni distribuées, ni exposées en vente.

« Des exemplaires de cette même gravure et d'autres encore sont en même temps saisis chez le sieur D... qui les avait lui exposés en vente.

« Comme ces lithographies ne portaient ni nom d'auteur, ni de graveur, les deux individus ci-dessus furent poursuivis de ce chef.

« Il s'agissait de l'application des articles 283 à 289 du code pénal qui prononcent jusqu'à un an de prison pour le délit dont il s'agit.

« Par ordonnance récente de la chambre du conseil du tribunal de Bruxelles, il a renvoyé les prévenus de la plainte en déclarant que leur fait n'était pas qualifié délit par la loi. (*N. G. des Tribunaux*)

« Le grand-duc de Hesse-Darmstadt est mort le 6, à une heure de l'après-midi.

« Un rescrit du roi de Bavière, du 19 mars, ordonne une levée de 9812 conscrits.

« On mande de Kiel (Danemarck), le 28 mars, qu'on y a été témoin de désordres commis par les étudiants, dans les rues. Il y a eu intervention de la force armée, et plusieurs arrestations ont eu lieu. Un des étudiants poussé accidentellement contre une pierre angulaire, a été grièvement blessé à la tête.

« C'est la mise à exécution des réglemens de police sur le tapage nocturne qui a donné lieu à ces troubles.

« Il paraît à Hay depuis le 1^{er} de ce mois un nouveau journal intitulé le *Voleur-Hutois*.

« Depuis quelque tems plusieurs journaux font à leurs abonnés des récits fort merveilleux; un journal anglais contient la relation suivante extraite, dit-il, du *Voyage au Pérou de sir Edouard Temple* :

« Je viens d'avoir occasion d'abattre un condor (espèce d'oiseau de proie de la famille des aigles) : il était tellement acharné sur le cadavre d'un cheval, qui me laissa approcher à une portée de pistolet avant de prendre son essor. Il semblerait incroyable que cet oiseau eût assez de force pour emporter un bœuf dans ses serres. Mais ce doute se dissipera quand on considérera qu'en le mesurant moi-même, j'ai trouvé qu'il avait 16 pas ou 40 pieds d'envergure, les grosses plumes de l'aile avaient 8 pas ou 20 pieds de longueur, et leurs tayaux 2 palmes ou 8 pouces anglais de circonférence. On dit que le condor est assez fort pour enlever un rhinocéros. »

« Buffon croit que le condor est le même oiseau que les orientaux appellent *ruch*, et auquel Marc-Paul attribue la force d'arrêter et de prendre un éléphant, qu'il enlève en l'air et laisse tomber ensuite pour le tuer et en faire sa proie. Buffon ajoute que Garcilasso a raison d'assimiler l'assertion de Marc-Paul aux contes arabes, attendu qu'il y a dans sa relation presque autant d'exagération que dans les Mille et une Nuits.

« Un autre journal anglais annonce qu'à Maccrop (comté de Cork, en Irlande), il vient de naître deux lapins noirs dont le corps est couvert de plumes.

« On mande de Constantinople, 10 mars :

« On sait qu'il a été réglé par le 8^e article du traité signé à Andrinople le 14 septembre dernier, qu'en indemnité des pertes et dommages essayés par les sujets et négocians russes à différentes époques depuis 1806, la Porte paierait à la Russie 1,500,000 ducats de Hollande dans l'intervalle de 18 mois, à des termes qui seraient spécialement fixés. Ils l'ont été en effet de la manière suivante dans une convention séparée ou explicative signée le même jour que le traité :

« Après l'échange des ratifications du traité de paix (cet échange a eu lieu à Andrinople le 28 octobre de l'année dernière), la Porte paie 100,000 ducats, six mois après l'échange, 400,000 ducats; dans les six mois suivans, 500,000 ducats; et au bout du six autres mois les 500,000 ducats restans, De manière que la somme totale de 1,500,000 ducats sera acquittée dans 18 mois. Le premier terme d'indemnité ayant été acquitté car le paiement de 100,000 ducats, l'art. VI du traité principal relatif à la dervie ayant été accompli, et Giurgewo évacué et remis aux troupes russes, leur armée a quitté les villes d'Andrinople, Kirkilisse, Lulé-Burgas, Midia, Iniada, et autres lieux, qui ont été remis de suite aux autorités que la Porte avait chargées de les recevoir. La Porte ayant déjà pris des mesures pour faire le deuxième paiement stipulé de 400,000 ducats, les troupes russes font aussi des préparatifs pour évacuer tout le pays depuis le Balkan jusqu'à la mer et au golfe de Burgas, et se retirer au-delà de cette montagne en Bulgarie et dans la Dobrudscha. » (*Observateur Autrichien*)

« On trouve dans le *Moniteur* quelques détails sur les affaires intérieures de Constantinople :

« Pour quiconque n'est pas venu à Constantinople, il est presque impossible de comprendre avec quelle facilité le génie du mal y exerce son empire, et quelle y est la toute-puissance de l'intrigue. Le sultan veut le bien : ses sentimens sont dignes du haut rang qu'il occupe : écoutez aussi un à un les musulmans, les ulémas, les rayas, les grands de l'état, ils sentent et voient juste; ils sont les premiers à gémir des fautes qu'on leur a fait commettre, à maudire les conseillers pervers qui les ont poussés dans des voies fausses. Cependant l'intrigue garde encore son terrain, parce qu'au milieu des musulmans isolés, sans liens, dépourvus d'idées générales, elle s'agit sans cesse, répand sans cesse l'or à pleines mains, a l'œil à tout, plie pour ne pas rompre, et se relève après. Nul n'a su, depuis quelques années, exercer cet art infernal avec plus de succès que l'arménien schismatique Cassas Aréin, directeur de la monnaie à Constantinople. Raya, il s'est rendu en quelque sorte le terror des musulmans. Ses immenses richesses, dont la source est dans un système monétaire qui fait la honte et la ruine de l'état, l'ont initié à tout,

et lui ont donné dans tout la principale et la plus désastreuse influence.

« Sans paraître au grand jour, il a exercé la puissance d'Aman. Attaché sans relâche à la perte des catholiques, il a tout employé pour arriver à ses fins; il n'a même pas craint de jouer à croix ou pile l'existence de l'empire ottoman. Son influence sur celles des résolutions de la Porte qui ont ensuite amené la guerre avec la Russie, n'est plus un mystère. Il fallait surtout que les ambassadeurs partissent, pour que cet homme put exécuter contre les catholiques son projet d'extermination. Quel succès n'a-t-il pas obtenu! mais pour réussir, il avait eu besoin d'instrumens aveugles ou dévoués chez les musulmans; il les avait trouvés dans Husnibey, qui n'existe plus, et dans Per-tew-Effendi.

« Tels ont été les véritables auteurs de la persécution contre les chrétiens, et dont il n'est pas aujourd'hui un seul musulman, qui ne rougisse comme d'une sauglante injure faite à l'islamisme.

« La séparation est prononcée; les catholiques doivent avoir un évêque de leur rit; ils doivent avoir dans l'empire, avec des églises, une organisation analogue à celle des Arméniens schismatiques et des Grecs. Leurs bannis doivent être rappelés d'exil; leurs biens confisqués doivent leur être rendus. »

TEMPÉRATURE A LIÈGE, d2 10 avril. — A 8 heures du matin, 40 (72 degrés au-dessus de zéro; à 2 heures, *idem*.

VARIÉTÉS.

Dernières observations sur les opérations de l'aile droite de l'armée française à la bataille de Waterloo, en réponse à M. le marquis de Grouchy, par le général Gérard.

Une grande question militaire est discutée depuis 1815 et a enfanté des volumes. On veut revenir sur une bataille qui a changé la face des empires. Les français habitués à la victoire par le plus grand capitaine des temps modernes attribuent leur malheur à une faute. Le général Grouchy serait le coupable et a fait de vains efforts pour se justifier. Les dernières observations qui viennent d'être publiées à Paris par le général Gérard, et dont on trouve une analyse dans le *National* de Paris, ne semblent ne laisser aucun doute sur une imprévoyance qui causa la chute de l'empire Français.

Il n'y a plus aujourd'hui un doute. Ce n'est certainement pas à la capacité du général anglais que les alliés ont dû les succès de cette grande journée. Les anglais ont fait honnêtement leur devoir. Mais dans le partage de la gloire, on les a trop bien servis. Les belges se sont montrés les plus dignes émules de ceux dont ils avaient si longtemps partagé la gloire et les dangers. Un de leurs généraux, qu'une bravoure impétueuse signalait autrefois dans l'armée française, prit à la victoire une part décisive que le bulletin anglais ne mentionna pas, parce que le rapport lui en arriva trop tard. C'est à l'histoire à réparer cette omission.

On a assigné plusieurs causes à la perte de la bataille de Waterloo. En définitif, elle tient à un fait principal, et ce fait, c'est bien certainement l'absence et l'inaction de l'aile droite de l'armée française.

A Waterloo, lord Wellington tenait, avec 70,000 Anglais, Hanovriens et Belges, une excellente position. Napoléon n'avait, il est vrai, pour l'attaquer, que 62,600 hommes; mais, à quatre lieues, sur sa droite, étaient les troupes chargées de suivre et de contenir les Prussiens; et, si ces troupes, fortes de plus de 30,000 hommes, comme il devait s'y attendre, eussent paru sur le champ de bataille, nul doute que l'armée anglaise eût été complètement défaits, et que, loin de la sauver, l'arrivée de Blücher n'aurait fait qu'ajouter aux avantages de la victoire.

Mais, pourquoi ces troupes, alors aux ordres du maréchal Grouchy, restèrent-elles à quatre lieues du champ de bataille? Devaient-elles et pouvaient-elles arriver au secours de l'armée engagée à Waterloo? Telles sont les questions en discussion depuis le 18 juin 1815, et sur lesquelles le général Gérard, après plus de dix ans d'un silence qui ne fut peut-être pas sans générosité, s'est vu enfin contraint de s'expliquer. Provoqué par quelques assertions du maréchal Grouchy, qui, en énumérant les difficultés contre lesquelles il eût à lutter, avait cité, comme obstacle à la promptitude de ses mouvemens, l'impression fâcheuse produite sur le 4^e corps par la défection à l'ennemi du lieutenant-général Bourmont, le général Gérard a cru devoir laver de tout reproche les divisions qu'il commandait, et rappeler qu'elles étaient en si bon ordre, qu'il avait, à Sart, à Wassein, donné le conseil et même offert de marcher seul au canon de l'armée impériale; manœuvre qui eût infailliblement donné aux affaires un tout autre tour. L'énoncé positif de ce dernier fait ne pouvait manquer d'amener d'autres explications: car, de deux choses l'une; ou le conseil du général Gérard était praticable, et, dans ce cas, le maréchal Grouchy avait eu tort de ne pas le suivre, ou ce conseil était fondé sur une fausse appréciation des circonstances, et alors le général Gérard avait eu tort de le donner. Aussi plusieurs écrits ont-ils déjà paru de part et d'autre, et est-ce pour mettre fin à la controverse, que le général Gérard vient d'en publier un nouveau, sous le titre de *Dernières observations sur les opérations de l'aile droite de l'armée française à la bataille de Waterloo*.

Le maréchal Grouchy n'est point un officier ordinaire. Toute l'armée sait qu'il a fait maintes fois preuve d'intelligence et de courage; et dans une occasion où la grandeur des résultats a soulevé tant d'animosités et de préventions nationales, nous préférons n'avoir de reproches à adresser qu'à l'empire irrésistible des circonstances. Mais la vérité a sa puissance, et force nous est de l'avouer, convaincus que nous sommes, par les arguments du général Gérard, le Maréchal Grouchy a fait une faute: il pouvait et devait accourir au secours de l'armée impériale.

Le maréchal Grouchy avait ordre de suivre les Prussiens, et d'achever leur déroute, commencée à Ligny; mais quelles que fussent ses instructions, il était évident qu'il devait, avant tout, maintenir ses communications avec le reste de l'armée française, et que, tant que lord Wellington resterait à battre, il fallait qu'il manœuvrât de manière à pouvoir assister Napoléon au moment d'une bataille que l'on savait inévitable. Ce fut donc un tort que d'avoir pris une direction qui l'éloignait autant de son chef, et c'en fut un autre que de s'être mépris sur les opérations de Blücher, qui parvint à diriger sur Waterloo trois de ses corps sans être dévini par son adversaire. Et cependant, rien n'était perdu encore lorsque le bruit du canon annonça que la bataille était engagée sur la gauche.

Il était onze heures et demie du matin; il n'y avait que quatre lieues à faire; et si, comme le demanda le général Gérard, on eût mis de suite en mouvement toutes les troupes disponibles, on se serait présenté à quatre heures et demie du soir en vue de Pennem, c'est-à-dire au moment même où Bulow déboucha avec ses masses, et deux heures au moins avant l'attaque qui donna gain de cause aux alliés; enfin, assez tôt pour paralyser les efforts des Prussiens, et permettre à Napoléon d'achever une victoire que ses admirables dispositions avaient si bien préparée. Le maréchal Grouchy est resté dans l'opinion que l'état des routes et le soin de rallier ses troupes auraient pris trop de temps pour qu'il put arriver avant la retraite de l'armée; c'est une erreur. D'abord, il eût suffi de l'apparition de huit ou dix mille hommes entre cinq et six heures du soir, pour changer complètement les résultats de la journée; en second lieu, il faut remarquer que les Prussiens, dont la coopération préserva lord Wellington de sa ruine totale, vinrent par des chemins plus mauvais encore et tout aussi longs que ceux qu'avaient à prendre les divisions françaises.

Il importait depuis long-temps qu'un officier, témoin oculaire des événements, et à même de les juger sainement, prit la peine de les présenter au public sous leur véritable jour. Cette tâche ne pouvait tomber en meilleures mains. Le général Gérard est un des hommes dont la réputation s'élève le plus haut en France; vingt combats ont prouvé quels sont la sagacité de son coup-d'œil, la fermeté de son âme et l'entraînement qu'il sait communiquer à des troupes qu'il a toujours conduites au succès. Sa parole est énergique et loyale, et elle dissipera certainement les doutes et les incertitudes qui régnaient sur les opérations de l'aile droite de l'armée française à Waterloo.

T. R.

MINES. — Redevance proportionnelle de 1830.

La députation des états de la province de Liège, ensuite de sa circulaire du 13 janvier dernier, insérée au Memorial, n° 524, rappelle aux concessionnaires et exploitans des mines qu'aux termes du décret du 6 mai 1811, les offres d'abonnement pour la redevance proportionnelle de 1830, devront être parvenues au greffe des états, rue Agimont à Liège, avant le 15 avril prochain: ce terme est de rigueur. Le présent sera compris dans le Memorial; et inséré à trois reprises successives de 8 en 8 jours dans les journaux de la province. — A Liège, le 3 mars 1830.

ETAT CIVIL DE LIEGE, du 10 avril.

Naissances: 4 garç., 2 filles.

Décès: 1 garçon, 1 homme, 1 femme, savoir: Jean-Joseph Dechesne, âgé de 84 ans, cultivateur, rue Bois-Levéque, veuf de Marie Joseph Piot. — Marie-Anne Nollet, âgée de 51 ans, fripière, rue des Croisiers.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

On a PERDU samedi, 10 avril, depuis le pont d'Avroy, jusqu'à la rue Ste-Véronique, une CHAÎNE en OR. Bonne récompense à la personne qui la remettra au n° 873, à Fragnée, sur Avroy. 702

On a PERDU samedi soir, 10 avril, 4 PAIRES de gants, de dames, depuis le Pont d'Île, jusqu'au Pont d'Avroy (en prenant par la rue du Pot-d'Or). Récompense à la personne qui les remettra au n° 601, rue Féronstrée. 706

M. KARSTEN a l'honneur de prévenir MM. les amateurs, qu'à la demande de plusieurs personnes, la jeune femme ESKIMAUDE sera encore visible jusqu'au lundi 18 de ce mois, jour de la CLOTURE, depuis 2 heures jusqu'à huit heures du soir, dans la salle des Drapiers. 708

La société de l'exploitation de CALAMINE de la Nouvelle Montagne, cherche à ACHETER aux environs de PEPINSTER, un TERRAIN, éloigné de toute habitation, propre à y bâtir une usine. 707

A LOUER, pour le 4^{er} mai prochain, l'HOTEL DE L'EMPEREUR, rue de Heusy, à Verviers. S'adresser à propriétaire M. J. M. DE JOYE. 62

RESTAURATION A LA CARTE, en face de la Banque, à Chaudfontaine, tenu par Brohez-Vandenberghen.

Les soins apportés à cet établissement, ainsi que le bon choix des vins et la variété des mets font espérer au propriétaire une vogue qu'il s'efforcera de mériter, tant par la promptitude du service que par la modicité des prix. Il se charge des diners qu'on voudra bien lui commander. Deux APPARTEMENTS garnis s'y trouvent encore à LOUER.

A LOUER de suite à proximité de plusieurs rivages une partie des vastes CAVES, greniers, magasins, chambres, quartier composé de deux ou trois pièces au rez-de-chaussée donnant sur la rue Entre-Deux Ponts, Outre-Meuse, n° 784. S'y adresser.

A LOUER de suite, ou à la St-Jean, place St-Pierre n° 870, un très beau QUARTIER séparé et indépendant composé au rez-de-chaussée d'un salon avec cabinet, chambre à manger, et cuisine. Au premier, de quatre places et garde-robe. Au second, de deux chambres, et un grenier, plus d'écurie et remise, si on le demande. S'y adresser tous les matins, entre dix et onze heures. 703

A LOUER à TILFF, une MAISON de campagne, composée de cinq pièces au rez-de-chaussée, 4 à l'étage, cave, grenier et un grand jardin, clos de mur, avec des meilleurs fruits. S'adresser au n° 727, Marché Neuf, à Liège. 701

A VENDRE, place du Spectacle, n° 783, un beau CABRIOLET léger et comme neuf, prix fixe 300 fls. P.-B. 679

Jolie VOITURE presque entièrement neuve, dite DEMI-FORTUNE, à VENDRE. S'adresser à l'Hôtel de l'Aigle noire, rue Féronstrée.

Bonne TERRE de jardin, GRATIS, Cour des Mineurs. 460

Un DOMESTIQUE, muni de bons certificats, connaissant le service de table et la tenue des appartemens, peut se présenter au pied du Pont-d'Île, n° 766. 659

Très grande et très-commode maison à louer entière ou par appartemens, avec jardin, jouissant d'une vue fort agréable sur la Meuse et la Boverie, puits, citerne, pompes, cabinet à bains, etc., etc. S'adresser derrière St-Jacques, n° 482 bis.

A LOUER, pour en jouir de suite, deux MAISONS, près la porte d'Amersœur, n° 596 et 597, et une autre MAISON avec jardin, située à Longdoz; plus une autre MAISON avec salon, jardin, cour et écurie, située rue Basse-Sauvenière, n° 832. S'y adresser, de même que pour des PORTES et CROISEES de diverses grandeurs qui sont à VENDRE. 566

A LOUER une belle et grande MAISON, située rue Féronstrée, n° 586. Cette maison est propre à tout commerce par ses grands magasins. S'adresser au n° 591, même rue. 677

GRANDES VENTES DE FUTAYE.

Le mercredi, 14 avril, au bois de Rouveroy, situé à Sclayn, et tenant à la Meuse.

Le jeudi, 15 avril, au bois de Hailot, près d'Andennes et de la Meuse.

Et le vendredi, 16 avril, au bois de St-Paul, situé à Hamoir, près de la route de Ciney à Liège. 661

(59) A VENDRE pour en jouir de suite un établissement considérable, situé au faubourg Saint-Gilles, à Liège, composé de plusieurs corps de bâtimens avec jardin clos de mur, mesurant environ 174 perches. S'adresser pour plus ample renseignement à M^e BOULANGER, notaire à Liège.

81 Le 16 avril courant, à 3 heures, M^e DUSART, notaire, VENDRA aux enchères, en son étude, rue Féronstrée, une MAISON en bon état, libre de charges, sise à Liège, au commencement du faubourg Vignis, n° 269, occupée par la veuve Sepulchre. On aura la faculté de constituer le prix en rente.

A VENDRE une MAISON composée de deux corps de logis et d'un petit JARDIN, située au commencement du quai de la Sauvenière. S'adresser au notaire Delexhy. 493

VENTE DE CHARMILLES.

Le 23 avril 1830, à onze heures du matin, M. le baron de Rosen de Strée, rentier, à Liège, fera VENDRE à l'enchère dans le Bosquet, près de son château de Strée, canton de Huy,

4,000 Charmilles dont la plupart ont une aune et plus de circonférence sur 20 à 25 aunes d'élévation.

Cette vente aura lieu dans ledit Bosquet, à crédit moyennant caution connue du notaire LOUMAYE. 602

Librairie L. MAHOX, Pied du Pont-d'Île, n° 760.

PLANCHES ANATOMIQUES DU CORPS HUMAIN, dessinées de grandeur naturelle, et accompagnées d'un texte explicatif, publiées par livraisons de trois planches, chaque semaine, au prix de un florin 40 cents.

On peut dès à présent voir les deux premières livraisons comme spécimen.

La première paraîtra le 15 avril, plus de la moitié des planches étant terminée, elles se succéderont sans interruption.

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE.

Demande en extension de concession de mines de Houille.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 27 mars 1830, sous le n° 1352 du répertoire particulier, le sieur Deflandre et C^o, concessionnaires de la mine dite Trou-Souris à Grivegnée, ont formé une demande en extension de concession de mines de houille, gigantesques sous des terrains d'une étendue superficielle de 60 bonniers et 3 perches carrés, dépendans des communes de Beyne et Chénée, et dont la délimitation a été indiquée par les demandeurs ainsi qu'il suit:

Au Nord-Ouest, en partant du point A, à l'angle Sud-Ouest du château de Gaillardmont, situé au chemin de Chénée au Bois-de-Breux, suivant ce dernier chemin vers Nord-Est jusqu'à son débouché à la grande route de Liège à Aix-la-Chapelle, point B.

Au Nord-Est, suivant ladite grande route vers l'Est jusqu'à la maison de la veuve Gilles Jacquin au chemin de Neufcour et de la chaussée à Monsée, point C.

Au Sud-Est, de ce point par une ligne droite longue de 430 aunes formant avec le Nord magnétique un angle vers Sud de 75 degrés se terminant à un enfourchement formé par le ruisseau du fond de Neufcour point D.

De ce point, suivant ledit ruisseau vers Sud-Ouest, jusqu'à l'angle Nord de la prairie du Sr. Laurent, située au lieu dit Piesroux, point E.

Au Sud-Ouest, de cet angle de prairie, par une ligne droite longue de 576 aunes formant avec le Nord magnétique un angle vers Nord de 18 degrés, se terminant au point de départ A.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires de la surface vingt cents par bonnier métrique.

Les Etats-députés de la province de Liège, en exécution de la loi du 21 avril 1810, et de l'arrêté royal du 18 septembre 1818, et d'après la dépêche ministérielle du 11 juillet 1820,

ARRÊTÉ :

1^o Les bourgmestres de Liège, Beyne, Grivegnée, Chénée et Jupille, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en extension de concession ci-dessus analysée.

Ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2^o Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication.

Il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3^o Immédiatement après le délai de quatre mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans les journaux de la province, et expédié aux bourgmestres prénommés.

Fait en séance, à Liège, le 3 avril 1830, où étaient présens nobles et très-honorables seigneurs,

Baron de Crassier, Walthéry, de Collard-Trouillet et Boussemart, Bellofroïd, et Deleuw.

Le président, signé SANDBERG.

Par la députation, pour le greffier des états,

Le membre de la députation, signé DE COLLARD-TRUIELLET.

Pour expédition conforme :

Pour le greffier des États de la province de Liège, le membre de la députation, DE COLLARD-TRUIELLET.

COMMERCE.

Bourse de Paris, du 8 avril. — Rentes 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 106 fr. 35 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 sept., 105 fr. 60 c. — Rentes 3 p. 0/0, jouiss. du 22 déc. 1829, 84 fr. 05 c. — Actions de la banque, 4915 fr. 00 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 90 fr. 1/4. — Emprunt d'Haiti, 552 fr. 50 c.

Bourse d'Amsterdam, du 9 avril. — Dette active, 65 1/2. — Idem différée 2 1/4. — Bill. de ch. 33 0/0. — Syndicat d'amortissement 4 1/2, 101 0/0. — Rente remb. 2 1/2. — Act. Société de comm. 94 1/4. — Russ. Imp. 99 1/8. — Act. Société de comm. 94 1/4. — Russ. Imp. et C^o 5, 406 0/0. Dito ins. gr. li. 76 1/4. Dito C. Ham. 5, 103 1/2. — Dito em. à L. 5, 104 1/2. — Danois à Londres 76 3/4. — Ren. fr. 3 1/2, 83 N. — Esp. H. 5 1/2, 74 1/2. Dito à Paris, 44 1/2. — Rente perpét. 78 1/2. — Vienne Act. Banq. 100 3/4. — Métall., 99 3/4. — A Rot. 1^{ere} 100, 0/0. — Dito 2^e 1.000 0/0 00. — Lots de Pologne, 116 1/8. — Dito Londres 98 0/0 00. — Brésilienne 76 0/0. — Grecs 41 3/4. — Perp. d'Amst., 74 3/4.

Bourse d'Anvers, du 10 avril. — Cours des Effets des P.-B.

| | | | | |
|----------------|-------|------------|---------|---|
| Dette active, | 2 1/2 | d'intérêt, | 66 0/0 | P |
| Obl. syndicat, | 4 1/2 | " | 000 0/0 | |
| Dette dom., | 2 1/2 | " | 98 1/2 | |
| Act. S. Com., | 4 1/2 | " | 00 0/0 | |
| Dette act., | 5 | " | 108 | |
| idem différée, | " | " | 46 | |

| Changes. | à courts jours | | à 2 mois. | | à 3 mois. | |
|----------------------------|----------------|---|-----------|---|-----------|---|
| | A | P | A | P | A | P |
| Amsterdam | 1/2 0/0 | P | 1/2 0/0 | P | 1/2 0/0 | P |
| Londres. | 12 22 1/2 | P | 12 15 0/0 | P | 12 15 0/0 | P |
| Paris. | 47 1/4 | A | 46 7/8 | A | 46 3/4 | A |
| Frankfort. | 35 3/8 | A | 35 1/4 | A | 35 1/4 | A |
| Hambourg. | 34 7/8 | A | 34 5/8 | A | 34 1/2 | A |
| Escompte 4 1/2 à 5 p. 0/0. | | | | | | |

H. LIGNAC, impr. du Journal, place du Spectacle, à Liège.